



Association Des Livres Pour Tous de La Sarthe
1 rue des Myrtilles
72400 CHERREAU

Contact : Ghislaine Guillin
Tel : 06 41 49 64 92 E-mail : lpts72@orange.fr
Blog : lpts72.monsite-orange.fr



DÉPÔT DES MANUELS SCOLAIRES - TERMINALES

Lycée Alain -Alençon

Chers parents,

L'association **Des Livres Pour Tous de La Sarthe (LPTS)***, association à but non lucratif, loi 1901, créée par un groupe de bénévoles en mai 2003 et partenaire du dispositif atouts livres Normandie, est heureuse de vous communiquer ses modalités de fonctionnement pour le dépôt des manuels scolaires de votre enfant

DEPOT DES Manuels de TERMINALES: Lycée Alain Salle d'étude N° 2 (Rez de chaussée Bâtiment au fond de la cour)

1) Si votre enfant ne souhaite pas conserver de manuels pour les examens :

1ères Permanences : LUNDI 17 JUIN et MARDI 18 JUIN de 9H à 13H et 14H à 17H

2) Si votre enfant souhaite conserver 1 ou plusieurs manuels(s) pour les examens:

→ Il pourra nous déposer la pile entière lors des permanences suivantes

Permanences suivantes			
Dates	Horaires	Dates	Horaires
Jeudi 27 Juin	14H30 – 17H30	Jeudi 04 Juillet	9H00 à 13H00
Lundi 01 Juillet	8H15 à 12H30 et de 14H00 à 18H30	Vendredi 05 Juillet	8H15 à 12H30 et de 14H00 à 17H30
Mardi 02 Juillet	9H00 à 12H00	Mercredi 10 Juillet	9H00 à 12H00
Mercredi 03 Juillet	8H15 à 12H30 et de 14H00 à 18H30		

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter aux dates indiquées, vous pouvez vous faire représenter soit par un autre élève, soit par un membre de votre entourage.

Modalités de dépôt des manuels scolaires

1) Vous déposez la pile complète de manuels dans les états conformes à ceux notés sur votre facture, nous vous rachetons la pile par restitution de l'intégralité du chèque de compensation

2) Vous ne déposez qu'une partie des manuels scolaires pour les motifs suivants :

- Un ou plusieurs manuel(s) sont réutilisés l'année suivante
- L'élève souhaite conserver un ou plusieurs manuels pendant les vacances
- Perte, vol ou oubli d'un ou plusieurs manuels
- Un ou plusieurs manuels sont détériorés donc non réutilisables (Ils ne seront pas repris)

Dans tous ces cas un montant équivalent au 2/3 de la valeur du ou des manuels non déposés ou non repris sera prélevé sur le montant du chèque de compensation

➤ Pour la reprise de manuels abîmés mais réutilisables, nous vous demanderons une petite participation pour leur restauration

3) Vous ne déposez aucun manuel pour diverses raisons :

- En cas de redoublement (voir ci-dessous *)
- Un autre enfant de la même famille s'inscrit dans la même classe
- Ou pour d'autres motifs

Dans tous ces cas le chèque de compensation sera encaissé

Veuillez découvrir vos manuels **seulement si la couverture est très abîmée** et les vider de tous papiers.

➤ **Pour toute pile de manuels non déposée au plus tard le 10 juillet** le chèque de compensation sera encaissé

*** En cas de redoublement nous contacter pour connaître les modalités d'inscription pour la prochaine rentrée**

Nous espérons que vous appréciez notre service et nous vous remercions de nous faciliter la tâche en respectant les consignes qui vous sont données.

La présidente